

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue le 8 septembre 2020 à 20 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents :

M. Ghislain Lachance	Mme Anne-Marie Asselin
M. Normand Duclos	M. Reynald Cormier
M. Christian Lebel	M. Éric Lachance

Ainsi que: M Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier quatre (4) contribuables

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 11516)

Il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous :

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités
4. Demande en zone PIIA – nouvelle construction résidentielle, lot 203-21 rue de la Chute
5. Demande en zone PIIA – demande de remblai, lot 141-p
6. Journalier aux travaux publics – embauche à temps plein
7. Projet de condos industriels – mandat étude géotechnique
8. Renouvellement du contrat d'entretien avec le MTQ
9. Mandat de services professionnels – développement économique
10. Achat de tuyaux pour ponceaux
11. Asphaltage certains tronçons - mandat
12. Achat d'abrasif pour la saison d'hiver 2020-2021
13. Plan d'intervention sur les conduites et les chaussées – mandat pour auscultation des chaussées
14. Plan d'intervention sur les conduites et les chaussées – mandat pour inspection des conduites d'égouts
15. Renouvellement d'entente avec la Croix Rouge canadienne
16. Analyse de vulnérabilité puits PE-1 – demande volet bonification
17. Correspondances et divers
18. Paiement des comptes
19. Levée de l'assemblée

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 11517)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 3 août 2020 soient et sont acceptées telles que rédigées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

3. SUIVI DES COMITÉS

Monsieur Majella Pichette, Maire, informe le Conseil municipal qu'au niveau de la Régie Intermunicipale de l'aréna Côte-de-Beaupré le processus de renouvellement de l'entente entre les municipalités avance bien et que le tout devrait se régler d'ici le mois d'octobre. Plusieurs négociations ont aussi eu lieu pour le renouvellement de la convention collective des employés de la Régie et une rencontre avec les membres du Conseil d'administration aura lieu à la fin septembre afin d'officialiser ce projet de convention.

Monsieur Normand Duclos, Conseiller, mentionne au Conseil municipal que, lors de la dernière rencontre de la Corporation du Sentier des Caps de Charlevoix Inc., il a été décidé de faire paraître de la publicité afin de trouver du personnel dans divers domaines car, étant donné le fort achalandage des dernières semaines, la Corporation a besoin de nouveaux employés.

4. DEMANDE EN ZONE PIIA

Nouvelle construction résidentielle, lot 203-21 rue de la Chute (Rés. # 11518)

Considérant la demande de permis de construction formulée par les mandataires du lot 203-21 ;

Considérant que la demande de permis vise la construction d'une nouvelle résidence sur le lot 203-21, issu du morcellement du lot 203 ;

Considérant que la construction projetée est située en zone Va-75 ;

Considérant que la construction projetée est assujettie au règlement # 500-2017, via l'article 8.2-1 ;

Considérant que la construction projetée aura une largeur de 12,19 mètres, une profondeur de 10,36 mètres du côté gauche et de 12,80 mètres du côté droit et une hauteur moyenne de 6,70 mètres ;

Considérant que le bâtiment projeté sera implanté à 29,87 mètres de la limite avant du lot, 37,81 mètres de la limite arrière du lot, 5,29 mètres de la limite latérale gauche du terrain et 32,51 mètres de la limite latérale droite du terrain ;

Considérant que l'implantation projetée de la résidence respectera la réglementation applicable ;

Considérant que la végétation présente sur le terrain visé par la construction de la résidence projetée sera préservée à au moins 60 % ;

Considérant que la norme de déboisement sera respectée ;

Considérant que la construction projetée respectera l'ensemble de la réglementation applicable ;

Considérant l'analyse et la recommandation que le Comité consultatif d'urbanisme a effectuées de ce dossier lors de sa rencontre tenue le 11 août 2020 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la demande de permis déposée par les propriétaires du lot 203-21 sur la rue de la Chute afin d'y construire une nouvelle résidence et ce, selon les plans déposés au responsable de l'urbanisme.

5. DEMANDE EN ZONE PIIA

Demande de remblai, lot 141-p (Rés. # 11519)

Considérant la demande de permis de construction formulée par les propriétaires du 141-p ;

Considérant que la demande de permis vise le nivellement du terrain à l'aide d'un remblai issu des travaux du boulevard 138 ;

Considérant que les travaux projetés sont situés en zone Ai-60 ;

Considérant que le nivellement d'un terrain modifiant le niveau de plus de 0,3 mètre en zone Ai-60 est assujettie au règlement # 500-2017, via l'article 7.2-3 ;

Considérant que le remblai aura une hauteur variant de 1,12 à 3,66 mètres, sur une profondeur variant de 12,2 mètres à 18,3 mètres ;

Considérant que le matériel utilisé pour le remblai proviendra des travaux du boulevard 138;

Considérant que les travaux projetés respecteront la réglementation applicable ;

Considérant que le requérant de la demande a déposé l'ensemble de la documentation requise ;

Considérant l'analyse et la recommandation que le Comité consultatif d'urbanisme a effectuées de ce dossier lors de sa rencontre tenue le 11 août 2020 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la demande déposée par les propriétaires du lot 141-p afin de procéder à du remblai et ce, selon les plans déposés au responsable de l'urbanisme.

6. JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS

Embauche à temps plein (Rés. # 11520)

Considérant que, le 1^{er} juin dernier, la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a procédé à l'embauche d'un nouveau journalier aux travaux publics en la personne de monsieur Charles-Étienne Sylvain et ce, à compter du 8 juin ;

Considérant que, lors de la signature de son contrat de travail, une des conditions était qu'une période de probation d'une durée de trois (3) mois était accordée avant l'embauche à temps plein ;

Considérant que, le 28 août dernier, le Directeur général et Secrétaire-trésorier a rencontré monsieur Sylvain afin d'effectuer une évaluation de rendement après les trois premiers mois ;

Considérant la conclusion de cette évaluation de rendement et la recommandation faite au Conseil municipal lors de la rencontre de travail du 31 août ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la recommandation du Directeur général et Secrétaire trésorier et procède à l'embauche à temps plein comme journalier aux travaux publics de monsieur Charles-Étienne Sylvain et ce, à compter du 8 septembre 2020. Les conditions sont celles déjà établies dans le contrat de travail signé par les deux parties, lors de l'embauche en juin dernier.

7. PROJET DE CONDOS INDUSTRIELS

Mandat étude géotechnique (Rés. # 11521)

Considérant la résolution # 11493 adoptée le 6 juillet 2020 qui donnait le mandat à une firme en architecture/ingénierie afin de réaliser les plans et devis complets d'un projet de construction d'un bâtiment industriel de type condo sur les lots # 427-3 et 427-4 appartenant à la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant que, pour avancer dans ce processus, la firme a besoin d'un relevé géotechnique du terrain afin d'en évaluer le type et la portance du sol, sur le terrain où est prévue la construction ;

Considérant la proposition reçue de la firme Groupe Géos afin de réaliser ce travail ;

Considérant l'aide financière octroyée par la MRC de La Côte-de-Beaupré afin de financer les premières étapes du projet, pour un montant de 100 000 \$;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la firme Groupe Géos afin de réaliser une étude géotechnique du sol et de fournir ce document à la firme mandatée pour la réalisation des plans et devis du projet de construction du bâtiment industriel de type condo. Le travail sera fait au prix de 11 750 \$ plus taxes.

8. RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ENTRETIEN AVEC LE MTQ (Rés. # 11522)

Considérant l'entente pour l'entretien du rang St-Léon ainsi qu'une partie du boulevard 138 déposée par le ministère des Transports du Québec ;

Considérant que la route 360 est située démographiquement parlant de façon à rendre son entretien extrêmement difficile lors de forts vents ou de tempêtes de neige ;

Considérant la proposition faite par les représentants du ministère des Transports du Québec, suite à diverses négociations entre ceux-ci et la Municipalité ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte de renouveler le contrat d'entretien d'hiver et d'été tel que demandé par les représentants du ministère des Transports du Québec pour l'entretien du rang St-Léon (route 360) ainsi que diverses interventions sur le boulevard 138. Cette entente est d'une durée de trois (3) ans, soit de 2020 à 2022.

9. MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS Développement économique (Rés. # 11523)

Considérant la demande d'aide financière que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a fait parvenir à Développement Côte-de-Beaupré en lien avec le programme FRR ;

Considérant la réponse positive reçue de la part de Développement Côte-de-Beaupré ;

Considérant le rapport du Plan stratégique de développement 2020-2025 que la Municipalité a fait réaliser par la firme Raymond Chabot Grant Thornton ;

Considérant l'offre de services proposée par le représentant de cette même firme afin d'accompagner la Municipalité et mettre en place certaines actions proposées dans ce rapport de développement stratégique ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de monsieur Serge Plourde de la firme Raymond Chabot Grant Thornton afin d'aider et accompagner la Municipalité à mettre en place les différentes actions issues du rapport de plan stratégique de développement 2020-2025 que la Municipalité a fait produire dans les derniers mois. Le coût de ce mandat est de 14 455 \$ plus taxes.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

10. ACHAT DE TUYAUX POUR PONCEAUX (Rés. # 11524)

Considérant que sur l'avenue Royale, secteur Lombrette, certains ponceaux devront être refaits afin d'améliorer la chaussée dans ce secteur ;

Considérant les démarches effectuées par le responsable des travaux publics pour faire l'achat des tuyaux nécessaires au remplacement prévu ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le responsable des travaux publics à procéder à l'achat de tuyaux de remplacement afin d'effectuer des travaux sur certains ponceaux de l'avenue Royale, secteur Lombrette. Le coût est de 5 233,80 \$ plus taxes.

11. ASPHALTAGE CERTAINS TRONÇONS – MANDAT (Rés. # 11525)

Considérant que certains tronçons de route de la Municipalité ont besoin d'être refaits en asphalte afin d'assurer une meilleure sécurité pour la circulation ;

Considérant l'aide financière reçue par la Municipalité en lien avec le Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration ;

Considérant les analyses effectuées par le responsable des travaux publics afin d'identifier les tronçons nécessaires ;

Considérant les démarches effectuées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier et les propositions reçues afin de refaire l'asphaltage sur les tronçons identifiés ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la compagnie Interblocs Blouin afin de refaire l'asphaltage de certains tronçons de rue identifiés par le responsable des travaux publics. Le coût du mandat devra être ajusté en fonction de l'aide financière reçue du programme du ministère des Transports, soit 33 000 \$.

12. ACHAT D'ABRASIF POUR LA SAISON D'HIVER 2020-2021 (Rés. # 11526)

Considérant qu'à tous les ans la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps doit procéder à l'achat d'abrasif pour la saison hivernale ;

Considérant que, depuis quelques années, la Municipalité procède à un mélange d'abrasif de type sel à déglçage avec sable selon un pourcentage et que les résultats ont été très intéressants ;

Considérant que le Directeur général et Secrétaire-trésorier a effectué des démarches pour faire l'achat d'abrasif de type sel à déglçage pour la nouvelle saison qui approche ;

Considérant les analyses faites par le Conseil municipal, en consensus avec les employés de la voirie ;

Considérant le résultat des demandes sur invitation que le Directeur général et Secrétaire-trésorier a fait parvenir à différentes compagnies offrant le matériel désiré ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte l'offre de la compagnie Compass Minerals pour l'achat d'abrasif de type sel à déglçage pour la saison hivernale 2020-2021, au prix de 93,27 \$ la tonne métrique, livrée. L'achat total pour la saison est estimé à 200 tonnes environ.

Étant donné que, pour avoir un bon pouvoir de fonte, il est préférable d'avoir au minimum un mélange à 5 % d'abrasif dans le sable et que les besoins estimés de sable pour cette année sont de 1 100 tonnes métriques, la Municipalité estime qu'avec 90 tonnes d'abrasif mélangé, soit près de 8 %, ce serait suffisant pour avoir un excellent pouvoir de fonte avec le sable.

Cette quantité d'abrasif devra être livrée au site de la compagnie qui sera retenue ultérieurement pour l'achat de sable et le mélange devra être fait par celle-ci. La balance de sel à déglçage devra être livrée au garage municipal situé au 374 avenue Royale et ce, sur demande.

13. PLAN D'INTERVENTION SUR LES CONDUITES ET LES CHAUSSÉES Mandat pour auscultation des chaussées (Rés. # 11527)

Considérant que, pour le programme TECQ 2019-2023, la Municipalité doit remettre à jour son Plan d'intervention sur les conduites et les chaussées ;

Considérant que la Municipalité a donné le mandat de mettre à jour ce plan à la firme Tétra Tech ;

Considérant que, pour terminer la mise à jour selon les normes du programme TECQ 2019-2023, la Municipalité doit fournir le rapport d'auscultation des chaussées effectué par une firme spécialisée dans le domaine ;

Considérant la demande de proposition de prix sur invitation faite par le Directeur général et Secrétaire-trésorier auprès de certaines firmes capables d'effectuer ce mandat ;

Considérant les propositions reçues à la date et heure limite pour recevoir ces propositions ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la firme Groupe Trifide afin d'effectuer l'auscultation des chaussées et ce, selon les exigences du programme TECQ 2019-2023 et les attentes de la firme Tétra Tech. Le coût de ce mandat sera de 4 518,51 \$ taxes incluses et sera réclamé à même la programmation de travaux du programme TECQ 2019-2023.

14. PLAN D'INTERVENTION SUR LES CONDUITES ET LES CHAUSSÉES
Mandat pour inspection des conduites d'égouts (Rés. # 11528)

Considérant que, pour le programme TECQ 2019-2023, la Municipalité doit remettre à jour son Plan d'intervention sur les conduites et les chaussées ;

Considérant que la Municipalité a donné le mandat de mettre à jour ce plan à la firme Tétra Tech ;

Considérant que, pour terminer la mise à jour selon les normes du programme TECQ 2019-2023, la Municipalité doit fournir le rapport d'inspection des conduites d'égouts effectué par une firme spécialisée dans le domaine ;

Considérant la demande de proposition de prix sur invitation faite par le Directeur général et Secrétaire-trésorier auprès de certaines firmes capables d'effectuer ce mandat ;

Considérant les propositions reçues à la date et heure limite pour recevoir ces propositions ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la firme Can Explore afin d'effectuer l'inspection des conduites d'égouts et ce, selon les exigences du programme TECQ 2019-2023 et les attentes de la firme Tétra Tech. Le coût de ce mandat sera de 7 477,23 \$ taxes incluses et sera réclamé à même la programmation de travaux du programme TECQ 2019-2023.

15. RENOUVELLEMENT D'ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE
CANADIENNE (Rés. # 11529)

Considérant que l'entente de services aux sinistrés entre la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps et la Croix-Rouge canadienne, division du Québec, prend fin en 2020 ;

Considérant que les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres ;

Considérant que la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée ;

Considérant la volonté de la Municipalité et de la Croix-Rouge de convenir d'une entente écrite ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

D'autoriser le Maire monsieur Majella Pichette ainsi que le Directeur général et Secrétaire-trésorier monsieur Marc Lachance à signer la lettre d'entente avec la Croix-Rouge canadienne, division du Québec, pour les trois (3) prochaines années. Le coût pour ces trois années du contrat est établi à 0,17 \$ per capita.

16. ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ PUIITS PE-1
Demande volet bonification (Rés. # 11530)

Considérant la résolution # 11386 adoptée le 13 janvier 2020 qui mandatait la firme Akifer pour réaliser l'analyse de vulnérabilité du puits d'eau potable PE-1 de la Municipalité ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a obtenu, de la part du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, une bonification de l'aide allouée devant servir au volet bonification de l'analyse de vulnérabilité, soit la révision des aires de protection du puits d'eau potable, programme PPASEP ;

Considérant que la firme Akifer est en mesure de procéder aux travaux de révision nécessaires et a soumis une offre de services en ce sens à la Municipalité ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la firme Akifer afin d'effectuer le volet bonification de l'analyse de vulnérabilité, soit la révision des aires de protection du puits d'eau potable PE-1 de la Municipalité.

Ce mandat est au cout de 14 000 \$ plus taxes et sera remboursé par le programme du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le PPASEP.

17. CORRESPONDANCE ET DIVERS

Monsieur le Maire mentionne au Conseil municipal qu'il a reçu :

- Le procès-verbal de la rencontre du mois de février 2020 de la bibliothèque Emma-Duclos.
- La liste des interventions du mois d'août du service de sécurité incendie (SSI).

18. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 11531)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois d'août 2020 et totalisant la somme de 117 004,94 \$.

Salaires

Pér. du 02/08 au 08/08	13 204,42 \$	Pér. du 09/08 au 15/08	6 513,25 \$
Pér. du 16/08 au 22/08	6 599,28 \$	Pér. du 23/08 au 29/08	6 622,87 \$
Pér. du 30/08 au 05/09	6 543,06 \$		

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, certifie et atteste qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 11532)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 20 h 52.

Je soussigné, Majella Pichette, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Majella Pichette, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier